



## Printemps 2022

### Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Comptes de fonctionnement 2021	5-6
Comptes des investissements 2021	7
Plan financier 2022-2026	8-9
Nomination de l'organe de révision, période 2022-2024	9
Demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus	10
Projet règlement communal de stationnement public	11
Echéancier factures communales	12
Introduction du QR code	13
Centre nautique—Inauguration	14
Fontaine de la Vieille Laiterie—Inauguration	15
Pompiers—portes ouvertes	16
Vacances d'été—fermeture du bureau communal	16
Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau	17
Consommation d'eau potable—les bons gestes	18-19
Bornes hydrantes	19
Les défibrillateurs de la commune	20
Néophyte envahissante, une menace pour la biodiversité, la santé et l'économie	21
Utilisation de produits phytosanitaires; campagne d'information	22-23
Cercle scolaire Mont-Vully—projet printemps 2022	24
Slow-up—Avis à la population	25
Démographie—statistiques communales	26-29
Subventions communales pour les frais de transport et les traitements dentaires scolaires	30
Bibliothèque	31



## Le mot du Syndic

---

### **Les comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement 2021 nous permettent de vous présenter une situation saine pour notre Commune soit un bénéfice de CHF 1'746'226.31 après amortissements obligatoires et supplémentaires.

Des amortissements supplémentaires seront encore possibles cette année sous le régime de la comptabilité communale MCH1.

Le bouclage des comptes de fonctionnement 2022 se fera avec MCH2. Les amortissements supplémentaires ne seront alors plus acceptés.

Après deux ans de pandémie, nous restons prudents et attendons le bouclage des comptes 2022 qui nous permettra d'avoir une vision de l'impact des années précédentes sur les revenus des impôts.

### **Les comptes des investissements**

À la suite de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021, les investissements acceptés sont en cours et la volonté du Conseil communal est de les réaliser tous au cours de cette législature. Des investissements ambitieux certes, mais nécessaires pour le bon fonctionnement de nos infrastructures et du bien-être de nos habitants.

### **Conseil communal**

A la suite de la démission de M. Salim Ketata, un nouveau conseiller a rejoint le Conseil communal début 2022.

M. Swen Rügsegger a été élu tacitement en décembre 2021 à la suite du dépôt d'une seule liste de candidats. M. Rügsegger a de ce fait pu prendre ses fonctions directement le 10 janvier 2022 et est en charge du dicastère des routes communales, de la voirie, des cimetières et des éclairages publics.

Nous remercions M. Rügsegger pour sa mise à disposition en faveur de notre collectivité et lui souhaitons pleine satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

### **Personnel communal**

Durant la pandémie, les membres du personnel communal ont aussi été fortement impactés par la Covid-19. Malgré tout, leur motivation et leur implication ont permis d'assurer le travail supplémentaire lié aux absences et ainsi servir au mieux les intérêts des habitants de notre Commune. Encore une fois, je les remercie pour leur engagement quotidien.

## **Vie dans notre commune**

C'est un vrai plaisir de voir la vie sociale et culturelle de notre Commune reprendre gentiment son cours. Les premières soirées ont enfin pu avoir lieu avec beaucoup de succès. Les prochaines n'en manqueront sûrement pas.

- Soirée du chœur d'hommes la Persévérance
- Diner pour nos aînés organisé par PNPVPT
- Concert de la fanfare L'Avenir
- Les fontaines pascales

Merci à toutes les personnes qui s'investissent bénévolement au sein de nos sociétés et participent ainsi à maintenir et développer la vie culturelle du Vully.

## **Ukraine**

Après deux ans de pandémie que nous pensions avoir mis derrière nous, voilà que le monde découvre avec stupeur que certains dirigeants repartent en guerre. La Commune de Mont-Vully a fait un don en faveur des personnes impactées par cette horrible guerre et espère que la situation se rétablira rapidement.

En outre, j'aimerais également remercier chaleureusement les diverses familles d'accueil de notre Commune qui ont mis leur logement et leur foyer à disposition afin d'héberger plusieurs réfugiés.

## **Remerciements**

Un grand merci à mes collègues du Conseil communal pour leur travail et leur motivation de tous les jours. Ils s'investissent à fond au service de notre population et travaillent d'arrache-pied pour faire au mieux dans l'intérêt de la communauté.

Guy Petter, Syndic



## Convocation à l'Assemblée communale

---

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

**Mardi 3 mai 2022 à 19h30**

**à la Jordila Lugnorre**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021. (Il ne sera pas lu à l'Assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la Commune : <https://mont-vully.ch/> )
2. Comptes 2021
  - 2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
  - 2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2022 – 2026, présentation
4. Nomination de l'organe de contrôle, années 2022-2024
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Route du Quart-Dessus
6. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'Assemblée. Les comptes et le budget sont également consultables sur notre site Internet

*PS: toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'Assemblée, mais elle doit s'annoncer à son arrivée dans la salle, à la secrétaire communale.*

## Comptes de fonctionnement 2021

---

L'exercice comptable 2021 boucle sur un résultat positif et présente un bénéfice de CHF 1'746'226.41.

- Charges de fonctionnement : CHF 21'367'895.82
- Recettes de fonctionnement : CHF 23'114'122.13

Le résultat est supérieur au budget 2021 qui prévoyait un bénéfice de CHF 143'227.60.

Cette différence s'explique principalement par des recettes plus importantes que prévues tandis que les dépenses sont restées très proches des montants budgétés.

Les amortissements s'élèvent à CHF 4'122'507.45. Cela comprend les amortissements obligatoires de CHF 758'513.- et des amortissements supplémentaires de CHF 3'363'994.45 qui sont comptabilisés principalement sur l'école de Nant, l'école de Lugnorre ainsi que sur le bâtiment de l'édilité et la déchetterie de Lugnorre.

Les charges de fonctionnement ont été bien maîtrisées et le résultat est ainsi très proche du budget. Cela démontre une gestion rigoureuse du budget et une bonne anticipation malgré la période de haute incertitude liée notamment au Covid-19. Rien de particulier n'est à signaler concernant les dépenses.

Les recettes ont été bien supérieures au budget notamment en ce qui concerne les impôts perçus. Les comptes les plus impactés sont principalement (montants arrondis) :

- les impôts sur le revenu : surplus de CHF 1'500'000.- par rapport au budget
- les impôts sur la fortune : surplus de CHF 500'000.- par rapport au budget
- les impôts sur les gains immobiliers : surplus de CHF 500'000.- par rapport au budget
- les impôts sur les mutations immobilières : surplus de CHF 700'000.- par rapport au budget

De plus, il faut noter que nous avons touché un montant de CHF 430'000.- du Réseau Santé Lac (RSL) qui représente notre part dans un fond commun qui a été redistribué aux communes en 2021.



Désignation	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	986'763.05	95'151.40	1'075'089.35	91'000.00
Ordre public	334'383.55	201'906.80	332'377.90	188'000.00
Enseignement et formation	4'833'482.08	404'499.20	4'807'454.50	364'800.00
Culte, culture et loisirs	429'045.12	16'692.50	440'100.00	16'000.00
Santé	1'285'119.45	429'837.15	1'256'250.00	200.00
Affaires sociales	2'082'305.20	5'786.10	1'691'499.00	3'000.00
Transports et communications	2'071'014.45	588'987.95	2'040'653.70	454'000.00
Protection et aménagement environnement	2'485'863.08	2'462'753.98	2'812'124.50	2'571'200.00
Economie	109'501.80	28'757.50	85'454.20	5'500.00
Finances et impôts	6'750'418.04	18'879'749.55	3'703'822.15	14'694'352.90
<b>Totalisation</b>	<b>21'367'895'82</b>	<b>23'114'122.13</b>	<b>18'244'825.30</b>	<b>18'388'052.90</b>
<b>Résultat</b>	<b>1'746'226.31</b>		<b>143'227.60</b>	

En ce qui concerne le bilan, une diminution significative de l'endettement est à signaler. En effet, deux prêts d'un montant total de CHF 4'000'000.- ont été remboursés durant l'exercice 2021.

Au 31.12.2021, le bilan fait état d'une dette bancaire de CHF 2'600'000.-. Le niveau d'endettement par habitant est faible et bien maîtrisé.

Malgré ces remboursements, le niveau de nos liquidités reste élevé avec CHF 8'255'966.57. Le total du bilan se monte à CHF 25'287'143.57 et le capital propre à CHF 14'783'603.78, soit 58% du bilan. De manière générale, la structure du bilan est saine et nous permet d'appréhender sereinement les investissements futurs à réaliser.

Bilan au 31.12.2021			
Actifs		Passifs	
Disponibilités	8'255'966.57	490'527.83	Engagements courants
Avoirs	4'743'831.45	2'600'000.00	Dettes à moyen et long terme
Placement	2'642'749.60	665'141.80	Provisions
Actifs transitoires	-1'672'098.71	787'815.18	Passifs transitoires
<b>Actifs immobilisés</b>			<b>Fonds propres</b>
Investissements	9'869'678.51	5'960'054.98	Réserve
Prêts et participations permanentes	1'447'016.15	14'783'603.78	Capital
	<b>25'287'143.57</b>	<b>25'287'143.57</b>	

## Comptes des investissements 2021

Les investissements nets 2021 se sont montés à CHF 2'905'202.-.

- Charges d'investissements : CHF 3'089'788.25
- Produits d'investissements : CHF 184'586.25

Les investissements les plus importants de 2021 concernent :

- La réfection de la toiture et de la façade de l'ancienne école de Lugnorre
- L'assainissement de la toiture et pose de panneaux solaires sur l'ancienne école de Nant
- Les investissements annuels dans le Réseau Santé Lac
- Les travaux de rénovation et d'assainissement de plusieurs conduites et collecteurs d'eau
- La réalisation du centre nautique de Nant

Désignation	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ordre public				
Enseignement et formation	600'998.70		606'000.00	
Santé	-21'084.60			
Affaires sociales	339'561.65		340'000.00	
Transports et communications	67'245.10		50'000.00	
Protection et aménagement	1'022'392.50	127'622.65	1'997'000.00	600'000.00
Environnement				
Economie	34'680.50		450'000.00	
Finances et impôts	1'045'994.40	56'963.60	1'312'000.00	
<b>Totalisation</b>	<b>3'089'788.25</b>	<b>184'586.25</b>	<b>4'755'000.00</b>	<b>600'000.00</b>
<b>Résultat</b>		<b>2'905'202.00</b>		<b>4'155'000.00</b>

Axel Prélaz, Vice-syndic

## Plan financier 2022-2026

---

La Commune traverse une période dynamique avec une hausse de la population importante couplée à des résultats financiers positifs depuis de nombreuses années. Cela se traduit inévitablement par des attentes élevées de notre population quant à la qualité et la quantité de nos installations. Le plan financier traduit ce dynamisme par la quantité de projets d'investissements en cours et à venir.

Selon le plan financier ci-après, qui reste un document de travail évolutif, les investissements nets projetés se montent respectivement à CHF 5'500'000.00 pour 2022 et à CHF 3'500'000.00 pour 2023 en termes arrondis. La plupart des investissements du plan financier ont déjà été votés et l'objectif est de les réaliser dans les meilleurs délais en fonction de la faisabilité.

Les investissements en cours comprennent notamment :

- La réalisation du trottoir Môtier-Lugnorre
- L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
- La réalisation du bâtiment de l'accueil touristique à Sugiez
- La rénovation de l'ancienne école de Praz
- La réalisation de parkings
- La construction de places de jeux

Mais également des investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Commune :

- Le renouvellement de collecteurs d'eau
- Le remplacement de conduites
- L'assainissement d'ouvrages de génie civil, de routes et de dépotoirs
- Nos investissements à la STEP et au Réseau Santé Lac

Le Conseil communal travaille sur d'autres projets d'investissements pour la période allant jusqu'en 2026 et ceux-là seront présentés à l'Assemblée communale dès que le moment sera jugé opportun.



Nature	Désignation	Total					
		2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026
50	Immobilisations corporelles	10'757	5'398	3'394	1'835	130	-
51	Investissements pour le compte de tiers	0	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	78	78	-	-	-	-
55	Participations et capital social	360	360	-	-	-	-
56	Subventions d'investissements propres	410	151	57	51	49	102
59	Report au bilan	0	-	-	-	-	-
	<b>INVESTISSEMENTS BRUTS</b>	<b>11'605</b>	<b>5'987</b>	<b>3'451</b>	<b>1'886</b>	<b>179</b>	<b>102</b>
	Subventions d'investissements acquises (taxes racc.)	500	500				
	<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>11'105</b>	<b>5'487</b>	<b>3'451</b>	<b>1'886</b>	<b>179</b>	<b>102</b>

Axel Prélaz, Vice-syndic

## Nomination de l'organe de révision, période 2022-2024

Selon le règlement en vigueur, l'organe de révision doit être renouvelé tous les trois ans avec une option pour une prolongation de trois années supplémentaires.

Dans ce contexte et après six ans, le mandat de Fiduservice SA arrive à échéance en 2022. Leur travail a été précieux tout au long de cette période marquée par la fusion et nous les remercions pour leur engagement.



Par conséquent, la commune doit nommer un nouvel organe de révision pour la période 2022-2026. Il incombe à la Commission des finances d'émettre une proposition soumise à l'Assemblée communale.

Ainsi, la Commission financière propose de nommer la société Fiduconsult Fribourg SA.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

## Demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus

---

Dès le début des travaux, de nouveaux éléments tels que coffre quasi inexistant, bordures de trottoirs non bétonnées ou encore dévers de la route ont été découverts. Le volume des travaux a été redimensionné (tronçon Ch. des Plantées - Place du Pommeret soustrait) afin de respecter le budget alloué par l'Assemblée communale. Malgré ce redimensionnement, tous les travaux n'ont pas pu être terminés, car le budget n'était plus suffisant.

Afin de pérenniser les efforts déjà consentis, les travaux suivants doivent être réalisés:

- Pose de géogrilles (anti-fissurations) sur le bétonnage des bordures de trottoirs
- Adaptation de l'amorce du Ch. de la Vieille Laiterie
- Pose d'un tapis MR8
- Chemisage de la conduite eaux claires de la Rte du Quart-Dessus
- Fraisage puis pose d'un tapis sur le tronçon Ch. des Plantées - Place du Pommeret

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit supplémentaire d'un montant de CHF 160'000.-.

Swen Rügsegger, Conseiller communal



## Projet règlement communal de stationnement public

---



Petit historique de ces derniers mois :

Le projet de règlement communal de stationnement a été revu et corrigé par le bureau d'ingénieurs Christe et Gyax.

Le 27 septembre 2021, le Conseil communal a décidé de le transmettre au Service des communes pour étude préalable.

Après analyse de notre règlement, le Service des communes a émis son préavis en octobre 2021 et l'a transmis directement à la DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions). C'est cette dernière qui regroupe la totalité des préavis des services cantonaux.

Actuellement, la DAEC est en attente du préavis de la Direction de la justice. L'objectif est que le règlement soit compatible afin d'obtenir une délégation de compétences pour l'établissement d'amendes d'ordre. Le délai pour obtenir le retour de la Direction de la justice a été fixé au 15 mars 2022. Vraisemblablement, nous devrions recevoir les préavis cantonaux d'ici fin mars.

Des corrections devront certainement être apportées à notre règlement afin de suivre les recommandations émises par les instances cantonales. Ce qui conduira certainement à une nouvelle analyse et de nouveaux préavis.

Ce processus est relativement complexe. Raison pour laquelle nous ne sommes actuellement pas (21.03.22 date de rédaction de l'article) en mesure de mettre ce document en consultation et d'y apporter les explications y relatives.

Par conséquent, le Conseil communal a décidé de reporter l'approbation de ce règlement. Cet objet sera vraisemblablement au tractanda de l'Assemblée communale d'automne 2022.

Afin que les citoyennes et citoyens puissent être informés et aient tous les éléments pour prendre une décision ultérieurement, une séance d'information a été agendée. Durant cette dernière, le rapport final du concept de parking ainsi que le règlement communal de stationnement vous seront présentés.

Le Conseil communal vous convie le 21 juin 2022, à 19h30, à la salle polyvalente de Nant afin de prendre connaissance de ces différents éléments.

François Petter, Conseiller communal

## Echéancier factures communales

Ci-dessous, vous trouverez un petit récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des dites factures, notamment des acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis. En cas de doute, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Décompte impôts 2021	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2022. Attention : la déclaration d'impôt devait être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2022. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.
Impôts fonciers 2022	Mars – avril 2022
Impôts sur les chiens 2022	Mars – avril 2022
Acomptes impôts 2022	Mai – juin 2022
Acomptes eau/épuration 2022	Juin – juillet 2022
Elimination des déchets 1 <sup>er</sup> semestre 2022	Juillet – août 2022
Taxe non-pompier 2022	Novembre 2022
Taxes incendie résidence secondaire 2022	Novembre 2022
Taxe ordures de base 2022	Décembre 2022
Taxe ordures de base résidences secondaires 2022	Décembre 2022
Décompte eau/épuration 2022	Janvier – février 2023
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2022	Janvier – février 2023
Elimination des déchets 2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Janvier – février 2023
Décompte impôts 2022	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot -Premier lot facturé en avril 2023. Attention : la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2023. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.

L'administration communale

## Introduction du QR code

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'utilisation des bulletins de versement avec le QR code sera obligatoire.


Pour l'instant, comme vous l'aurez constaté, les factures communales sont envoyées avec les bulletins de versement orange.

Cependant, les acomptes d'impôts 2022, que vous recevrez entre mai – juin 2022, seront munis d'un QR code.

Nous vous prions donc de modifier vos ordres permanents pour la Commune de Mont-Vully dès réception des bulletins de versement ou de vous adresser directement auprès de votre banque si vous rencontrez des difficultés.

Les bulletins de versement des autres factures seront modifiés progressivement durant l'année.

L'administration communale reste à votre disposition en cas de questions.

<b>Récépissé</b>  <b>Compte / Payable à</b> CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne  <b>Référence</b> 21 00000 00003 13947 14300 09017  <b>Payable par</b> Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach  <table><thead><tr><th>Monnaie</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>CHF</td><td>1 949.75</td></tr></tbody></table> <p>Point de dépôt</p>	Monnaie	Montant	CHF	1 949.75	<b>Section paiement</b>    <table><thead><tr><th>Monnaie</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>CHF</td><td>1 949.75</td></tr></tbody></table> <b>Nom AV1:</b> UV;UltraPay005;12345 <b>Nom AV2:</b> XY;XYService;54321	Monnaie	Montant	CHF	1 949.75	<b>Compte / Payable à</b> CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne  <b>Référence</b> 21 00000 00003 13947 14300 09017  <b>Informations additionnelles</b> Ordre du 15 juin 2020  <b>Payable par</b> Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach
Monnaie	Montant									
CHF	1 949.75									
Monnaie	Montant									
CHF	1 949.75									

**EXEMPLE**

L'administration communale

## Centre nautique—Inauguration

### Lundi de Pentecôte 6 juin 2022 11h-12h

Après une saison test et quelques ajustements, le nouveau centre nautique sera pleinement opérationnel pour cet été. Pour fêter cela, nous invitons tous les habitants du Vully à une inauguration officielle **le lundi de Pentecôte à 11h**.

**Au programme :** Interventions officielles (Conseil communal, Club Oxygène, Société de Sauvetage) / remise des prix pour le concours du nom du bâtiment / apéro offert par la Commune de Mont-Vully.

Durant la journée, vous aurez également l'occasion de découvrir les deux sociétés qui font vivre le bâtiment (Oxy et le Sauvetage) à travers des visites du bâtiment, un tournoi de Beach-Volley, des activités nautiques, etc. Plus d'informations vous parviendront par un tout-ménage officiel.

#### Le projet de centre nautique en bref :

- Avril 2016 :** Séance avec les jeunes d'Oxy pour discuter de la construction d'un nouveau terrain de beach-volley et d'un agrandissement des locaux du club.
- Juin 2016 :** Invitation à la population à venir se prononcer sur l'aménagement du bord du lac de Nant (démarche participative).
- Septembre 2016 :** Création d'un groupe de travail composé de membres du Conseil communal, d'Oxy, du Sauvetage et d'habitants du Vully.
- Printemps 2017 :** Elaboration par le groupe de travail d'un projet en trois étapes : terrain de Beach-Volley, centre nautique, remaniement de la plage.
- Mai 2018 :** Construction du terrain de beach-Volley.
- Hiver 2021 :** Construction du centre nautique.
- Juin 2021 :** Ouverture du centre nautique.
- 6 juin 2022 :** **Inauguration officielle du centre nautique.**
- En cours :** Etude de projet d'aménagement de la plage



Après une première saison d'utilisation, nous sommes pleinement satisfaits de ce nouveau bâtiment et de la dynamique qui l'entoure. Plus qu'un centre nautique, c'est un lieu de rencontre et d'échanges pour les différentes générations de notre Commune. C'est une véritable valorisation de l'espace public. Il suffit de passer un jour d'été pour voir toute l'émulation positive qui règne autour de ces locaux. Cela fait plaisir et nous remercions la population vuilleraise pour son soutien.

Antonin Ten Lederrey, Animateur socioculturel

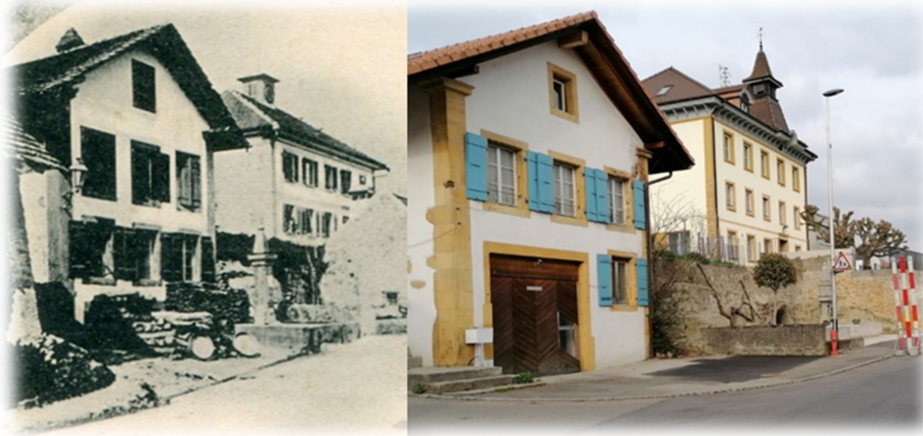
## Fontaine de la Vieille Laiterie — Inauguration

Les travaux de déplacement / réfection de la fontaine de la Vieille Laiterie et création d'une place conviviale seront terminés d'ici fin mai. Des éléments historiques et informatifs sont en cours d'élaboration.

Une cérémonie officielle pour marquer l'événement sera intégrée dans le cadre de la Fête Villageoise qui aura lieu le 25 juin 2022 à 11h00.



A cet effet, les citoyennes et citoyens de la commune sont conviés à cette partie officielle au nouvel emplacement de la fontaine. Ensuite, le verre de l'amitié sera offert sur le lieu de la place de fête.



Lugnorre (Vully)



François Petter, Conseiller communal

## Les pompiers vous ouvrent leurs portes



Présentation du nouveau camion  
Visite de la caserne  
Animations

**Samedi 21 mai 2022 9h – 14h**  
Local du Service du feu – Sugiez  
(sur la place du Marché artisanal)

## Vacances d'été—fermeture du bureau communal

---

Le bureau communal sera fermé du **23 juillet au 7 août 2022**.

### Urgences techniques

Un service de piquet sera maintenu. Si vous avez des urgences techniques, veuillez prendre contact directement avec le service de voirie au **026 673 90 43**.

### Bureau des constructions

Les demandes de permis de construire ne seront pas traitées du **22 juillet au 7 août 2022**.

### Abonnements CFF

Si vous avez réservé des cartes journalières CFF, nous vous prions de venir les retirer avant le 22 juillet 2022. Les abonnements non-retirés seront envoyés par courrier postal avec des frais d'envoi supplémentaires de CHF 2.-.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été.

L'administration communale





## Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

---

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

L'information concerne la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

### **Qualité microbiologique et chimique :**

47 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune dans le réseau de distribution. Les résultats des analyses chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons par le laboratoire cantonal répondaient aux exigences légales en vigueur pour l'eau potable.

### **Dureté totale de l'eau :**

La dureté totale de l'eau varie de 33.4 à 39.8 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully), la dureté totale dans le réseau varie de 16.0 à 32.5°F (degrés français) selon les périodes de l'année.

### **Teneur en nitrate :**

La teneur en nitrate varie entre 12 et 26 mg/L pour l'eau provenant des sources et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 6 et 16 mg/L selon les périodes de l'année.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

### **Provenance de l'eau :**

Nos propres sources communales proviennent des secteurs suivants :

Secteur Vaillet, secteur Val Florenche, secteur Vau de Praz, secteur Vau de Cour, secteur Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

L'ABV nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

### **Traitement :**

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

### **Adresse pour renseignements complémentaires :**

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition

Le service des eaux

### Les bons gestes qui permettent de contrôler sa consommation d'eau potable

L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver. En Suisse, chaque habitant utilise en moyenne 160 litres par jour pour ses besoins domestiques. L'équivalent de 106 bouteilles d'eau par personne !



Voici quelques mesures simples à mettre en place pour optimiser votre consommation d'eau.

#### A la maison

- Préférez la douche au bain. Un bain consomme en effet entre 150 et 200 l. d'eau alors qu'une douche seulement 60 à 80 l.
- Ne laissez pas couler l'eau inutilement lorsque vous vous lavez les dents, vous vous rasez ou douchez.
- Faites tourner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins.
- Installez des économiseurs d'eau sur vos robinets.

#### Au jardin

- Evitez d'arroser la pelouse.
- Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins.
- Evitez de remplir les piscines, lors de période de sécheresse.
- Pour les plantes devant obligatoirement être arrosées, préférez l'arrosoir au jet car l'écoulement de l'eau est plus lent donc la terre absorbe plus facilement. Et de préférence juste avant la tombée de la nuit, lorsque l'évaporation est minimale.

#### Les véhicules

- Renoncer à laver les véhicules

## Les fuites

- Vérifier les compteurs et installations afin de repérer les fuites. Une chasse d'eau qui fuit peut représenter un gaspillage de 600 l. par jour; un robinet qui laisse passer un filet entraîne une perte de 300 l. d'eau. Attention, si un robinet qui coule se repère facilement, des canalisations mal entretenues peuvent fuir à l'intérieur des murs.
- Soyez attentifs aux bruits, un sifflement peut être dû à une fuite.
- A l'extérieur, l'apparition d'une plaque ou d'un endroit anormalement humide peut aussi résulter de l'existence d'une fuite le long de la conduite d'amenée.

**Les communes édictent des recommandations et des restrictions d'utilisation de l'eau potable en cas de risque de pénurie d'eau sur leur territoire. Mais il n'est évidemment pas nécessaire d'attendre le manque d'eau potable pour adopter les bons gestes qui permettent de préserver les ressources et ce tout au long de l'année.**

Ces gestes peuvent permettre l'économie de plusieurs centaines de litres d'eau par ménage. La planète vous en remercie et vous constaterez une répercussion positive sur votre facture d'eau.

Le service des eaux

## Bornes hydrantes

---

Nous aimerions vous rappeler que les bornes hydrantes sont utilisées par le service du feu en cas d'incendie. Elles doivent être accessibles en tout-temps et libres de tout obstacle à une distance de 1.00 m autour d'elle.

Hormis le service du feu, l'utilisation de bornes hydrantes est strictement réservée aux personnes autorisées par la Commune, **la pose d'un compteur avec clapet anti-retour est obligatoire**. L'installation et le travail sont effectués sous contrôle par le service technique de la Commune.

Il est en aucun cas permis de se raccorder et/ou de soutirer de l'eau sans autorisation préalable de la Commune. Une demande d'utilisation d'une borne hydrante doit être faite par écrit **au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement** prévu à la borne hydrante au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la Commune.

L'eau consommée sera facturée au consommateur selon les tarifs en vigueur plus une taxe forfaitaire pour l'utilisation.

Le service des eaux

## Les défibrillateurs de la commune

Savez-vous que grâce à un DAE (Défibrillateur Automatique Externe), la chance de survie à un arrêt cardiaque passe de 5 à 60% ? Et que vous avez seulement 6 minutes pour administrer un choc électrique ?

Selon la revue médicale suisse, l'arrêt cardiaque extrahospitalier entraîne 8'000 à 10'000 décès par année en Suisse. La fibrillation ventriculaire en est à l'origine dans plus de 70% des cas. La défibrillation externe précoce, visant à interrompre la fibrillation ventriculaire et à rétablir l'activité électrique et mécanique du cœur, est la meilleure option.

Avec un groupe de travail composé de personnes concernées (Samaritain, Sauvetage et Service du Feu du Vully Fribourgeois) nous avons analysé la situation et les améliorations possibles sur la commune.

Si nous avons pu répertorier 8 DAE sur la commune, une chose est frappante : aucun n'est vraiment accessible ! Afin d'y remédier, le Conseil communal a pris la décision de mettre en extérieur et donc accessible à toute la population ses 2 appareils. Celui de la salle de gym de Nant est déplacé devant le centre nautique et celui de la Jordila est situé à l'extérieur vers l'entrée principale du bâtiment. En outre, un nouveau DAE sera également installé au centre sportif du Chablais à Sugiez.



Les DAE sont simples d'utilisation, les instructions sont disponibles en plusieurs langues. Des formations existent et de nombreuses personnes sont déjà formées (Samaritains et pompiers). En outre, les employés communaux vont également prochainement recevoir une formation.

Pour rappel, s'il n'y a pas de lois en Suisse sur l'obligation d'avoir un DAE, toute personne est cependant tenue d'aider un individu en danger vital.



Cédric Guillod, Conseiller communal

## Néophyte envahissante

### Une menace pour la biodiversité, la santé et l'économie

---



Une néophyte est une plante exotique, qui a été introduite dans un milieu naturel. Parmi ces néophytes, certaines espèces sont dites "envahissantes". Elles se répandent rapidement au détriment des espèces indigènes. Leurs caractéristiques biologiques, comme une croissance rapide ou un taux de reproduction élevé, leur permettent de concurrencer et de supplanter à moyen ou long terme, les espèces typiques d'un milieu naturel.

Certaines néophytes présentent des risques majeurs pour la santé humaine : Pollen allergène de l'Ambroisie ou la Berce du Caucase qui provoquent des brûlures de la peau.

Les envahisseurs peuvent altérer le fonctionnement des écosystèmes, engendrant des coûts élevés pour les communautés : La Renouée du Japon.

Ces espèces représentent une menace sérieuse pour la nature. L'ampleur du problème est telle qu'au niveau mondial, ces néophytes sont la deuxième cause de la diminution de la biodiversité : le Buddleia ou l'arbre à papillons.

Afin de contrer la prolifération de ces espèces, des mesures de luttés actives doivent être mises en place. Pour les particuliers, des actes fondamentaux pour supprimer les néophytes sont décrit sur le lien du canton de Fribourg : <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/lutte-contre-les-neophytes>

Le Conseil communal rappelle que chaque propriétaire de parcelle est responsable d'arracher les plantes sur son terrain au plus vite. Il recommande également de planter des espèces indigènes.

Ensemble, préservons notre magnifique région du Vully grâce à ce simple geste.

Cédric Guillod, Conseiller communal

### **Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat**

Trop de pesticides sont encore utilisés dans les jardins privés et souvent à mauvais escient. Le Service de l'environnement a lancé une campagne de sensibilisation de la population sous le titre « *Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat* ». Tolérer les fleurs, les trèfles et les petites mousses ou encore désherber mécaniquement ou à la vapeur permet de préserver sa santé et l'environnement. Se passer de pesticides, c'est possible.

L'usage de pesticides n'est pas sans risque pour l'utilisateur et pour l'environnement. Il est vivement conseillé de s'en passer et d'employer des produits naturels en cas de nécessité. Les personnes qui entendent malgré tout utiliser des pesticides doivent suivre scrupuleusement les notices d'emploi.

### **10 commandements pour un environnement sans pesticides**

A travers sa campagne « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat », le Service de l'environnement rappelle les 10 commandements à suivre pour un environnement sans pesticides et sans produits chimiques afin de préserver la qualité de l'eau et de l'air, conserver un sol sain et favoriser la biodiversité :

1. Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits, c'est la loi.
2. Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
3. Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
4. Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
5. Tu nourriras ton potager avec du compost.
6. Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
7. Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
8. Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
9. Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
10. Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

## Une campagne qui s'inscrit dans un plan d'action cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté le 28 juin 2021 le plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricoles et non agricoles qui propose notamment des mesures ciblées. Dans le domaine non agricole, l'objectif est un retour à une gestion naturelle et non chimique des jardins privés en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires, en proposant aux particuliers des alternatives aux entretiens chimiques.

D'autres actions seront organisées durant l'année, notamment des ateliers pour les jardiniers amateurs et une collecte des restes de pesticides.

### Pour en savoir plus

[www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)

Service de l'environnement



## Cercle scolaire Mont-Vully—Projets printemps 2022

---



Dans le cadre du **projet chants « Vivre-Ensemble »**. Les élèves apprennent actuellement des chansons qui seront enregistrées sur un support au printemps 2022.

Du 4 au 8 avril 2022 aura lieu une semaine musicale qui sera rythmée par des interventions d'artistes, des activités musicales diverses et la réalisation d'un livret regroupant les paroles des chants appris par les élèves.

Ce livret que nous mettrons en vente vous permettra de lire les paroles et d'écouter les chansons. Le bénéfice de la vente servira au financement des activités culturelles et des camps. Le livret sera également mis en vente lors du **marché d'été du 17 juin 2022**.

Ce marché d'été aura une couleur musicale en lien avec les chants du « Vivre-Ensemble ». Des stands et des petits concerts seront proposés aux parents et aux familles. Il y aura toujours la possibilité de se restaurer et de passer un bon moment autour de l'école de Nant. L'organisation de cette manifestation est assurée par l'école et le Conseil des parents.

D'autre part, les élèves participeront à **la journée de la forêt le vendredi 10 juin** autour de la meule à charbon dans les environs de Joressens.

Comme vous pouvez le constater les projets et les réjouissances sont nombreux. Chacun et chacune s'investit pleinement dans la réalisation et la mise en place de ces événements. Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à venir partager et apprécier l'investissement, l'engagement et les festivités à venir.

Christian Kolly, Directeur



Site internet : [cs.mont-vully.ch](http://cs.mont-vully.ch)



## Slow-up—Avis à la population

### **Anticiper l'effet des restrictions vous permettra d'éviter une situation désagréable ce jour-là.**

*Pour tous les utilisateurs de véhicules autres qu'autorisés, partez plus tôt et revenez plus tard ; sinon vous risquez d'être bloqué et de devoir modifier votre planification.*



L'édition 2022 de cette manifestation se déroulera autour du lac de Morat le **dimanche 24 avril 2022.**

Afin de pouvoir garantir la sécurité des habitants de la commune et des riverains proches du parcours, le Conseil communal a défini un périmètre de sécurité. Celui-ci est mis en place pour faciliter l'accès au Service de sécurité, sur l'ensemble du territoire de la commune. Nous sommes bien conscients que les mesures de restrictions, qui sont proposées, occasionneront quelques désagréments pour la population, les restaurants et les commerces concernés.

Malgré cela, la notoriété toujours plus conséquente de ce Slow Up, nous oblige à intensifier nos efforts pour garantir le libre accès aux abords du parcours. Imaginez simplement un incendie ou un accident grave dans les villages de Môtier, Praz ou autre et ses conséquences en cas d'impossibilité d'accès !

Un balisage sera mis en place dès 8h le matin et les routes resteront fermées de 9h30 à 17h30. Seuls les titulaires d'un laissez-passer et les Services d'intervention pourront utiliser, en cas de nécessité, ces accès.

**Transport public : la ligne de bus 530 Kerzers – Sugiez – Lugnorre ne sera pas desservie ce jour-là pour cause de fermeture des routes.**



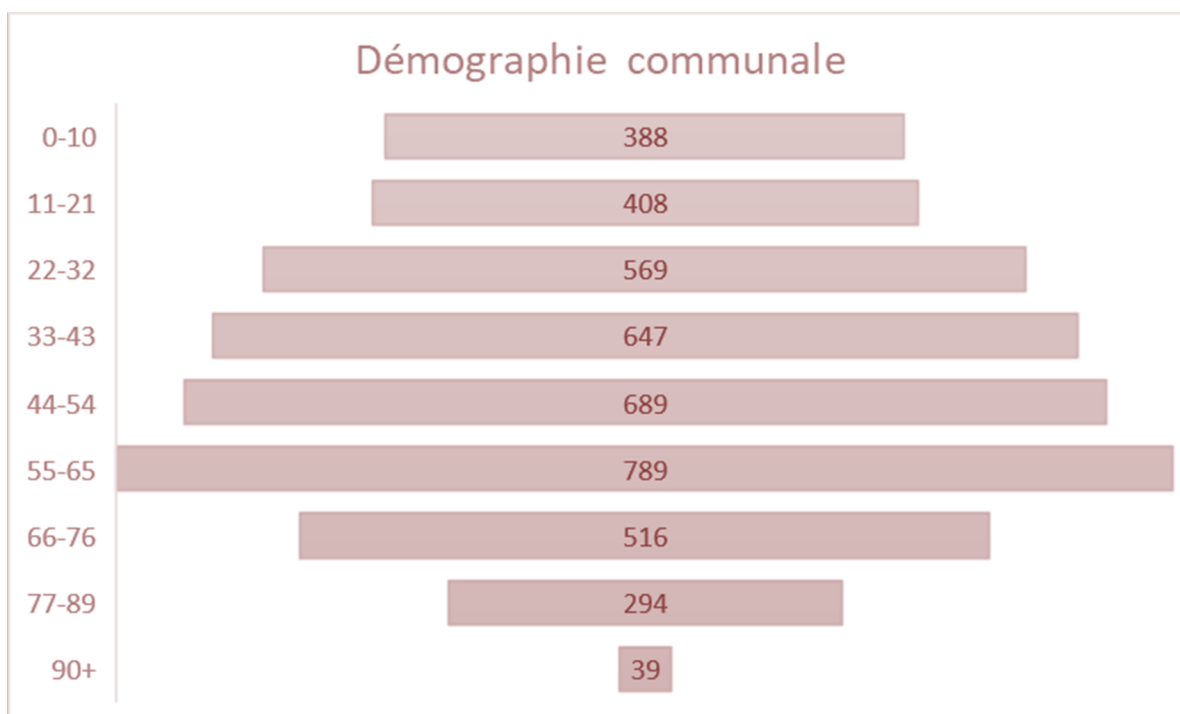
Nous vous remercions de prendre les dispositions adéquates face à cette situation et de respecter les restrictions qui seront mises en place.

Passez une excellente manifestation.

Le Conseil communal

## Démographie—statistiques communales

Au 17 mars 2022, la Commune de Mont-Vully comptait 4'339 habitants, 3'580 de nationalité suisse et 759 de nationalité étrangère. Parmi ces derniers, nous recensons diverses nationalités réparties à travers le monde (*voir carte du monde ci-après*).



En outre, vous trouverez également ci-dessous le détails des diverses mutations ayant eu lieu en 2021 mais également durant les années 2018 à 2021.

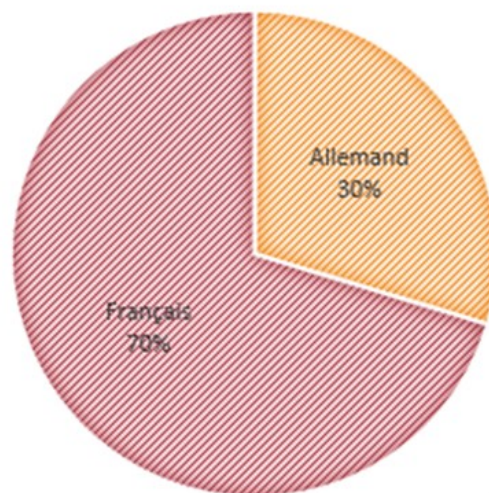
	En 2021	De 2018 à 2021
Arrivée	545	1897
Départ	340	1171
Naissance	50	163
Décès	46	138

Comme vous l'aurez certainement constaté, nous avons eu la joie d'accueillir 50 nouveaux bébés dans notre commune l'année dernière. En 2022, nous aurons également le plaisir de célébrer nos deux doyens résidant tous deux à Sugiez et soufflant leurs 98 bougies. En raison de la protection des données, nous ne sommes pas autorisés à dévoiler leur nom mais nous leur souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'offre à eux.

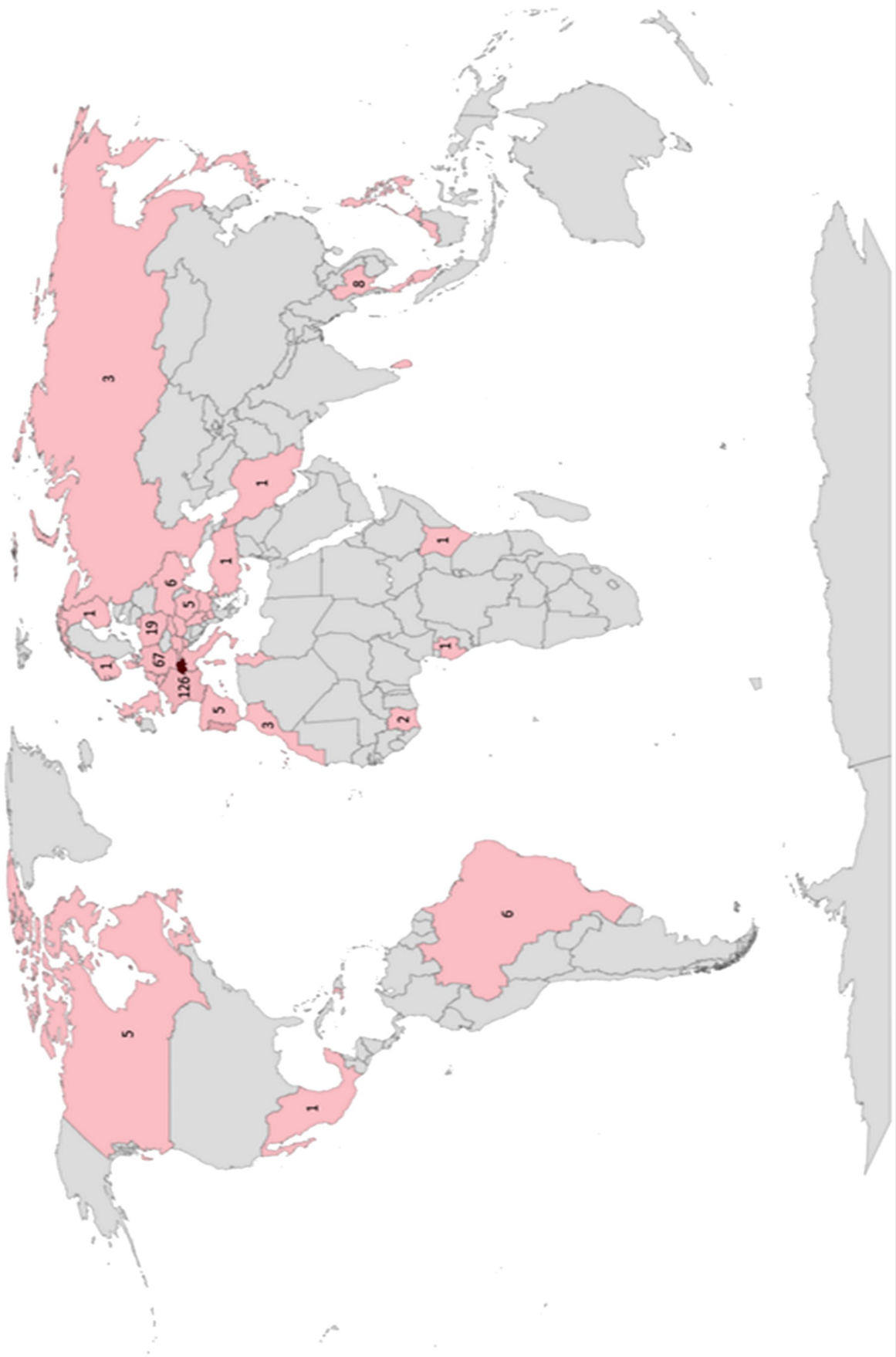
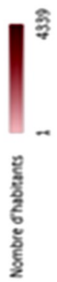
Bien que nous constatons un accroissement du nombre de nos citoyens, nous relevons également que la langue de diffusion (*notamment utilisée pour l'envoi du matériel de vote*) de nos concitoyens est majoritairement le français. Ce qui conforte la position du Conseil communal que notre administration se veut exclusivement francophone.

En outre, notre commune ne compte pas moins de 36 langues maternelles différentes. Parmi ces dernières, nous avons notamment le français, l'allemand et l'anglais mais également des langues plus exotiques telles que le tagalog, le sindhi, le kikuyu, l'hébreu, le portugais, l'espagnol, le néerlandais, l'arabe, le tamoul etc...

## LANGUE DE DIFFUSION



# Nationalités



Nationalité	Nombre	Pourcentage
Allemagne	67	1,54
Autriche	22	0,51
Belgique	8	0,18
Bésil	6	0,14
Bulgarie	9	0,21
Canada	5	0,12
Castillan	37	0,85
Chypre	4	0,09
Corée (Sud)	1	0,02
Côte d'Ivoire	2	0,05
Danemark	1	0,02
Espagne	5	0,12
Finlande	1	0,02
Flamand	11	0,25
France	126	2,90
Gabon	1	0,02
Haïti	1	0,02
Hongrie	5	0,12
Iran	1	0,02
Italie	45	1,04
Japon	1	0,02
Kenya	1	0,02
Kosovo	6	0,14

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Luxembourg	1	0,02
Macédoine du Nord	7	0,16
Malaisie	1	0,02
Maroc	3	0,07
Mexique	1	0,02
Norvège	1	0,02
Pays-Bas	1	0,02
Philippines	3	0,07
Pologne	19	0,44
Portugal	302	6,96
Roumanie	5	0,12
Royaume-Uni	4	0,09
Russie	3	0,07
Serbie	2	0,05
Slovaquie	4	0,09
Slovénie	1	0,02
Sri Lanka	17	0,39
Suède	2	0,05
Suisse	3580	82,51
Thaïlande	8	0,18
Tunisie	1	0,02
Turquie	1	0,02
Ukraine	6	0,14
<b>Total</b>	<b>4339</b>	<b>100</b>

L'administration communale

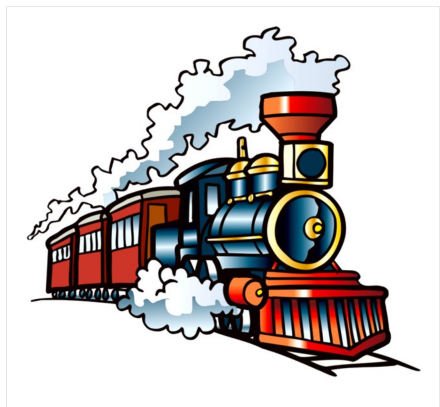
## Subvention communale pour les frais de transport

---

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s de moins de 25 ans de la Commune de Mont-Vully ont la possibilité de demander un soutien financier aux frais de transports publics.

La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 500.- par année scolaire.

La requête annuelle accompagnée des annexes demandées doit être présentée dans le courant de l'année scolaire, faute de quoi la subvention ne pourra pas être attribuée.



Pour les universités et hautes écoles, les attestations d'automne et de printemps doivent être présentées pour l'attribution d'une subvention complète. Le cas échéant, si uniquement une attestation semestrielle est présentée, le requérant se verra attribuer la moitié de la subvention accordée.

L'administration communale

## Subvention communale pour les traitements dentaires scolaires

---

L'aide financière de la Commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un/une médecin dentaire privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans la commune en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc)

Pour obtenir la subvention communale, nous vous prions de remplir la requête se trouvant à notre administration ou sur notre site Internet et de nous la retourner avec les annexes demandées.



L'administration communale

Rte Principale 69, 1786 Nant  
026 673 10 10  
info@palet-roulant.ch

**Heures d'ouverture :**

**Lundi** 17h00 - 19h30

**Mardi** 15h00 - 17h00

**Jeudi** 15h00 - 17h00

durant toutes les vacances scolaires :  
uniquement le lundi (hormis jours fériés)

**BIBLIOTHEQUE  
DE MONT-VULLY**



[www.palet-roulant.ch](http://www.palet-roulant.ch)



**Samedi 23 avril 2022**

**Emmène-moi avec toi !  
Livres sur les bancs publics**

La bibliothèque libère des livres qui  
seront posés sur tous  
les bancs publics de notre Commune  
pour qu'ils trouvent de nouveaux  
lecteurs et lectrices.

Venez emprunter les livres de notre bibliothèque !

Pour les **enfants** (même les tout-petits), les **ados**, les **adultes**

Notre bibliothèque propose plus de :

**4500 romans**

**3500 BD enfants et adultes**

**1500 documentaires**

**1000 albums littérature jeunesse**

Un choix immense vous attend,

toujours renouvelé :

les dernières parutions,

les rentrées littéraires,

les sujets chauds du moment

Histoires à raconter, à regarder, premières lectures, mangas,

Toutes sortes de romans, biographies, vécus, documentaires

## Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

## Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

## Déchets encombrants

1 <sup>er</sup> samedi du mois	Sugiez
3 <sup>ème</sup> samedi du mois	Lugnorre

*Le Conseil communal ainsi que  
l'administration vous souhaitent  
un beau printemps*